

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS Séance du 18/09/2013

<p>Date de la convocation 11/09/2013</p> <p>Date d'affichage</p>	<p>L'an 2013, le 18 Septembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire</p>
<p>Nombres de Conseillers</p> <p>En exercice : <input type="text" value="10"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="8"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="6"/></p> <p>Absents : <input type="text"/></p> <p>Exclus : <input type="text"/></p>	<p>Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert</p> <p>Absent(s) : Melle TRALBOUX Brigitte</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : M. BONHOMME Rolland à M. ALLARY Francis</p> <p>M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire</p> <p>OBJET : ACQUISITIONS SUPPLEMENTAIRES PARCELLES - VALLEE DE LA NIZONNE</p>
<p>N°: 01 18092013</p> <p>Vote A l'unanimité</p> <p>Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Combiers, par délibération en date du 16 novembre 2012, se porte acquéreur de zones humides afin de les préserver et si nécessaire de les restaurer.</p> <p>Des acquisitions supplémentaires sont nécessaires afin de finaliser le projet.</p> <p>Monsieur BORDERON Raymond et Madame BERGER Yvette étant concernés par le dossier se retirent de la séance et laisse Monsieur ALLARY Francis, 1er Adjoint, présenter les propositions d'acquisition.</p> <p>La commune pouvant acquérir les parcelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Combiers, section D, parcelle 457, pour une superficie de 35a 60ca ; - Commune de Combiers, section D, parcelle 471, pour une superficie de 11a 30ca ; - Commune de Combiers, section D, parcelle 475, pour une superficie de 11a 20ca ; - Commune de Combiers, section D, parcelle 472, pour une superficie de 17a 10ca ; - Commune de Combiers, section F, parcelle 73, pour une superficie de 20a 95ca ; - Commune de Combiers, section F, parcelle 78, pour une superficie de 19a 15ca.

	<p>Ouï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent, décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus,- de confier l'établissement des actes à Maître Valérie BENOIT-MESNARD,- de désigner Monsieur ALLARY Francis pour la signature des actes, ayant pour remplaçant Monsieur Alain JOSEPH.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : et publication ou notification du :	<p>Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.</p> <p>Pour copie conforme : En mairie, le 30/10/2013</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, BORDERON Raymond</p>